

Le Locataire

Mars 2010

Bulletin d'information du Comité Logement du Plateau Mont-Royal

Selon le CLPMR : « le citron a déjà été pressé, les locataires n'ont pas les moyens de payer davantage »

Le Comité Logement du Plateau Mont-Royal recommande fortement aux locataires du quartier de refuser toute hausse de loyer qui leur paraîtrait abusive, en fonction des indices publiés par la Régie du logement.

Le CLPMR estime qu'il faut freiner les augmentations de loyer : « De 2000 à 2009, le loyer moyen des logements de deux chambres à coucher a augmenté de plus de 30 % à l'échelle de l'arrondissement. Actuellement, le coût moyen de deux chambres à coucher est de 794\$, une augmentation de 5% entre 2008 et 2009 et ce en raison de la pénurie de logements locatifs. Le citron a déjà été pressé! Les locataires n'ont vraiment pas les moyens de payer davantage ».

Le Comité Logement précise que, lors du recensement de 2006, 17 290 ménages locataires du Grand Plateau, soit 42.1%, déboursaient le tiers et plus de leurs revenus au logement. De ce nombre, 9 555 en consacraient plus de la moitié et 5 050 engloutissaient plus de 80% de leurs revenus au logement.

L'organisme ajoute également que la situation de nombreux locataires s'est détériorée depuis, compte tenu de la crise économique. Il en a pour preuve l'aggravation marquée du problème du non-paiement

de loyer au cours des deux dernières années. Alors que le nombre de causes soumises à la Régie du logement pour non-paiement de loyer était de 44 534 en 2006-2007, ce nombre atteignait 46 818 en 2008-2009, pour une hausse de plus de 5 %. La fréquentation des banques alimentaires, a quant à elle augmenté de 17 % sur le territoire de Moisson-Montréal.

**Vous avez
le droit de
refuser une
augmentation
de loyer!**



[suite page 2](#)

Au sommaire

Implication au Comité Logement , page 2

Terrains publics dédiés au logement social, pages 4 et 5

Régie du Logement ou Régie du Logement , page 7

Des enjeux du droit au logement

Suite de la page 1

Empêcher la situation de se dégrader

Faute d'un contrôle obligatoire des loyers, le Comité Logement considère qu'il revient malheureusement encore aux locataires de refuser les hausses abusives et de forcer les propriétaires, soit à négocier des augmentations plus acceptables, soit à aller justifier leurs demandes devant la Régie du logement. L'organisme tient à rappeler aux locataires qu'ils ont le droit de refuser la hausse demandée par leurs propriétaires, tout en indiquant leur volonté de demeurer dans leur logement actuel.

Le coordonnateur conseille donc aux locataires de contacter l'organisme afin d'obtenir de l'aide. Entre-temps, le Comité Logement recommande aux locataires de s'appuyer sur les indices de hausses de loyer publiés le 21 janvier dernier par la Régie du logement, tout en étant bien conscients qu'il ne s'agit là que d'estimations. Pour 2010, la Régie suggère les augmentations suivantes! (Voir l'encadré page 3).

Les hausses peuvent être plus importantes en cas

de travaux de rénovations majeures ou d'augmentations de taxes. Dans ce dernier cas, M. Dumais met en garde les locataires du Plateau : « Ce n'est pas parce que les taxes municipales vont augmenter en moyenne de 5,3 % que les loyers doivent suivre la même trajectoire. L'impact des hausses de taxe sur les loyers sera réel, mais beaucoup moins que ce que peuvent tenter de faire croire certains propriétaires ».

En plus de réclamer un renforcement du contrôle des loyers, le Comité Logement s'associe au Front d'action populaire en réaménagement urbain, le FRAPRU, et demande au gouvernement québécois de poursuivre et d'intensifier le financement de logements sociaux. Simon Dumais explique que « la construction massive de logements sociaux permettrait de desserrer le marché, ce qui ferait perdre aux propriétaires l'avantage marqué que la pénurie leur accorde depuis maintenant près de dix ans ». Il ajoute que « le nombre de logements où le loyer respecte réellement la capacité de payer des locataires s'en trouverait augmenté d'autant ».

Votre implication : Le carburant (vert) de votre Comité Logement!

Le Comité Logement du Plateau Mont-Royal est en pleine période de recrutement! Si vous avez à cœur les droits des locataires, le logement social et les enjeux entourant la crise du logement, ou si vous désirez simplement vous impliquer et participer à un projet social et collectif, ce message s'adresse à vous!

Sans l'aide de ses membres, militantEs et bénévoles, le Comité Logement ne pourra à lui-seul faire avancer le droit au logement et la cause des locataires.

Avec l'aide de ses membres et bénévoles, le Comité Logement sera en mesure de :

- Sensibiliser la population face à la crise du logement;
- Protéger efficacement les droits des locataires;
- Dénoncer certaines pratiques abusives de la part des propriétaires;
- Revendiquer certaines modifications législatives;
- Demander plus de logements sociaux.

Si vous êtes alluméEs, motivéEs et avez un peu de temps à nous consacrer, contactez-nous au 514-527-3495 ou par courriel : clplateau@yahoo.ca.

Implication concrète: le bulletin *Le Locataire*



Le **bulletin** *Le Locataire* est un outil d'information et de sensibilisation sur les enjeux du droit au logement. Comme l'affirme notre bannière : « Le logement est un droit et un logement décent c'est urgent ! »

Vous voulez participer à la réalisation du bulletin ? Vous voulez écrire, apporter votre grain de sel, vous voulez dessiner ? Vous êtes photographe ? N'hésitez pas à nous le faire savoir en contactant un des membres de l'équipe du Comité Logement.

Le bulletin *Le Locataire* est publié 4 fois par année.

Et il ouvert à votre participation!

Le Locataire, Mars 2010

Les fêtes sitôt terminées, la saison... des augmentations de loyer!

François Van Hoenacker

Pour les locataires, l'augmentation de loyer est un passage obligé qui revient systématiquement et à chaque année. Les locataires pourront toutefois se consoler, sachant que l'augmentation de loyer est au Québec encadrée par des lois et règlements que les propriétaires se devront de respecter!

En effet, si vous êtes locataire d'un bail à durée fixe de 12 mois ou plus, votre propriétaire devra impérativement vous envoyer un avis écrit s'il souhaite modifier les conditions et le coût de votre loyer à partir du prochain renouvellement de votre bail. Votre propriétaire devra de plus vous envoyer cet avis entre 3 et 6 mois avant la fin de votre bail pour un bail à durée fixe de 12 mois ou plus. L'avis devra également être daté et signé par le propriétaire, ou son mandataire le cas échéant.

Dans cet avis, le propriétaire pourra vous aviser d'une augmentation de loyer, ou encore d'une modification de l'une des conditions ayant trait à votre logement, quant à la charge du chauffage ou du stationnement, par exemple. Il devra cependant indiquer clairement les modifications qui vous sont proposées pour le prochain renouvellement du bail. L'avis devra également indiquer le délai que détient le locataire pour refuser l'augmentation et les modifications proposées, soit 1 mois à compter de la réception de cet avis.

Le locataire devra quant à lui communiquer sa réponse au propriétaire et ce, dans un délai de 1 mois à compter de la date de la réception de l'avis, sans quoi il sera présumé avoir accepté l'augmentation et les modifications proposées par le propriétaire. Il sera donc très important pour le locataire de se ménager une preuve d'envoi avec date à l'appui, soit par le biais d'un accusé de réception, ou encore par l'envoi par lettre recommandée.

Il convient de rappeler que le locataire peut refuser l'augmentation de loyer et les modifications au bail proposées par son propriétaire, sans pour autant craindre de perdre son logement. Rappelons en effet que le locataire est titulaire du droit au maintien dans les lieux et qu'un propriétaire ne peut décider unilatéralement et de son propre chef que le locataire devra quitter son logement en cas de refus.

Afin d'être en mesure de déterminer le caractère raisonnable d'une augmentation de loyer, il faudra

estimer les revenus et dépenses générés par l'immeuble durant la dernière année. Pour ce faire, le Comité Logement du Plateau Mont-Royal vous offre des ateliers qui vous permettront d'évaluer si l'augmentation de loyer et les modifications que vous propose votre propriétaire sont justes et raisonnables.

Les prochains ateliers sur l'augmentation de loyer auront lieu les **22 et 29 mars, de même que les 12, 19 et 26 avril prochain**. Vous pouvez appeler dès maintenant au Comité Logement du Plateau Mont-Royal (514) 527-3495 pour réserver votre place !

Les indices en chiffres

Logements chauffés par les locataires:
0,8%

Logements chauffés par les propriétaires

À l'électricité : **1,0 %**

Au gaz : **- 0,5 %**

Au mazout : **- 7,9 %**

Ateliers sur les hausses de loyers

15 mars 2010, 14 heures

22 mars 2010, 14 heures

29 mars 2010, 19 heures

12 avril 2010 14 heures

19 avril 2010 19 heures

26 avril 2010 14 heures

Nos ateliers collectifs d'informations sur les hausses de loyer sont offerts gratuitement aux locataires. Ces ateliers ont lieu au 4450, rue St-Hubert # 324.

À deux pas du métro Mont-Royal

Nous réclamons les terrains municipaux pour le logement social dans le Plateau

Le 1er février dernier, Amir Kadhir, député de Mercier, Luc Ferrandez, maire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et le CLPMR ont interpellé le maire Tremblay ainsi que le gouvernement du Québec.

« Pour que nous puissions réaliser notre grand chantier de 1000 logements sociaux pour les cinq prochaines années, il faut que la Ville de Montréal réserve en priorité les terrains et immeubles publics qui lui appartiennent pour des usages sociaux et collectifs. C'est la première chose à faire ! » a affirmé le Comité Logement en conférence de presse.

Pour répondre à l'immense besoin de logements sociaux, de nombreux projets de coopératives et d'OSBL en habitation à l'initiative de citoyenNEs et d'organismes communautaires se butent à l'absence de terrains ou d'édifices disponibles dans le Grand Plateau, dont le territoire est très densément occupé: « L'augmentation rapide de la richesse foncière sur le Plateau ces dernières années a permis à la Ville centre de bénéficier d'augmentations substantielles de revenus. Il est tout à fait normal dans les circonstances qu'elle accepte maintenant la vente des trois terrains à la communauté sur lesquels on peut encore construire du logement social. En plus d'être un geste responsable en matière de logement, ce serait un juste retour d'ascenseur du point de vue fiscal » déclare Luc Ferrandez, qui précise : « Nous disons simplement qu'il est temps d'accorder la priorité au logement social ».

Depuis 2005, la CLPMR et le milieu local revendiquent le développement de logements sociaux et de projets collectifs sur ces sites : le terrain de la voirie municipale, situé au coin des rues Marie-Anne et De Bullion pour la phase 2 de la Coopérative d'habitation Marie-Anne (40 unités); le terrain de la Société de transport de Montréal (STM), situé aux coins des rues Mont-Royal et Fullum, pour des projets novateurs de 200 à 250 unités de logement social, le site de l'École des Premières Lettres, situé sur la rue De Gaspé pour la coalition formée, entre autres, de la Maison Parent-Roback, les Ateliers Quartier Général (ateliers de production pour les artistes) et le projet de coopérative d'habitation Mile-Art (60 unités) ainsi que le CPE Villeneuve.

« Il est important que la Ville de Montréal agisse



Lors de la dernière campagne électorale municipale, des militantEs du CLPMR et des groupes logement du FRAPRU ont manifesté pour réclamer que les terrains publics soient réservés pour du logement social.

ainsi car ces projets sont structurants pour le Grand Plateau. Ils s'inscrivent dans une démarche de développement que l'on veut juste, équitable et solidaire autant pour le Mile-End, le nord de l'arrondissement que pour l'Est du Plateau. Il n'est pas question que des promoteurs immobiliers privés se portent acquéreurs de ces terrains et immeubles publics. Ce serait contraire aux intérêts et aux besoins du quartier», ajoute le Comité Logement.

Et de préciser que : « Les besoins de logements sociaux sont énormes sur le territoire de l'arrondissement. En 2006, 17 290 ménages locataires du Grand Plateau, soit 42.1%, déboursent plus du tiers de leurs revenus pour se loger. De ce nombre, 9 555 en consacrent plus de la moitié et 5 050 y engloutissent plus de 80% de leurs revenus. Pour l'organisme, « les locataires du Plateau n'ont plus les moyens de payer d'avantage. Et avec des augmentations de loyer se situant entre 15 et 30 % au cours des trois dernières années, ils n'ont plus les moyens de demeurer dans le quartier ».

Pour garantir le droit au logement au nombre grandissant de locataires à faible et à modeste revenus, Amir Khadir invite le gouvernement du Québec à garantir un investissement soutenu dans le logement social, conformément à la promesse du Parti libéral de financer 3000 logements par année sur 5 ans ! « On

ne peut pas planifier un chantier aussi vital à la relance de l'économie en crise au Québec, en attendant chaque année l'annonce du Ministre des finances».

Les milieux communautaires et politiques du Plateau exigent aussi que le maire de Montréal revienne sur sa décision d'offrir en option d'achat, pour une période de cinq ans, le terrain de la voirie municipale Mentana (aux coins des rues Christophe-Colomb et St-Grégoire) à un promoteur privé d'habitation.

Pour l'organisme Ateliers Habitation Montréal, «Cette décision politique est inadmissible car elle a été prise avant le déclenchement des dernières élections municipales, en pleine période estivale, sans consultation avec le milieu, et ce terrain public était connu et ciblé de tous pour des projets de 150 unités de logement social sous forme de coopératives ou d'organismes sans but lucratif d'habitation».

En revenant sur sa décision, la Ville de Montréal pourra démontrer que, sur le Plateau, il est possible de vivre et de demeurer et ce, pour les locataires les plus vulnérables et les laissés pour compte. En contrepartie, ajoute-t-il, une offre de logement privé fera pression sur ces locataires déjà aux prises avec de sérieux problèmes de logement.

Le Comité Logement conclue que « Ces projets de logements sociaux et collectifs favorisent et consolident la mixité sociale que l'on observe sur le territoire du Grand Plateau. Il est important que la Ville de Montréal démontre une certaine volonté politique de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La réserve de terrains et d'immeubles publics est une réponse à cet état de fait».

Ailleurs

Ismael Cordeiro

« Si les gens ne veulent pas payer les loyers qui sont affichés...ben qu'ils aillent dans un autre quartier, y a personne qui force quelqu'un à prendre un logement ». C'est ainsi qu'un de mes contacts sur Facebook répondait à mon indignation de me retrouver face à des logements trop chers pour ma capacité de payer. Aller ailleurs, c'est toujours ainsi que ça commence. On va plus loin, toujours plus loin, on voyage davantage le matin pour se rendre au travail, on réduit sa qualité de vie et, finalement, à force de se rendre « ailleurs », on finit par habiter nulle part.

En fait, ça m'a fait penser à Vancouver, où se tient un gigantesque bidonville au coeur de la capitale des Jeux Olympiques. Les squatteurs dénoncent ces Jeux qui ont coûté six milliards de dollars pendant que la pauvreté y est criante. Le quartier Downtown Eastside est le ghetto nord-américain qui concentre le plus de pauvreté et de toxicomanie en Amérique du Nord et qui a le pire taux de séropositivité du monde industrialisé. C'est un dépotoir de l'humanité dans ce qu'elle a de plus désespéré, de plus hideux, de plus condamné par les événements et la spéculation sur sa valeur marchande. À côté du ghetto, la flamboyante ville de Vancouver, avec ses logements hors de prix et ses maisons dont la « valeur » moyenne atteint plus de 600 000\$, le double de celui d'une ville comme Montréal. Et ceux qui n'ont pas les moyens de se payer des chambres à 1500\$ par mois? Qu'ils vivent ailleurs. Et cet ailleurs, c'est souvent la rue, car Vancouver a connu une hausse du nombre de sans-abris de plus de 106% entre 2002 et 2005. Allez ailleurs, mes amis; c'est l'économie, n'avez-vous pas compris?

On établit généralement que le niveau acceptable de paiement d'un loyer est de 30% du revenu mensuel. Au salaire minimum, à Vancouver, cela représente près de 385\$ par mois. Or, en décembre 2007, moins de 1% des garçonnières se louaient à moins de 400\$, et plus de la moitié de ces logements à une chambre coûtaient au-dessus de 800\$ mensuellement! Et on est loin ici d'un logement de qualité! Même des logements subventionnés, réservés aux familles démunies, coûtent plus de 1600\$. Vous imaginez?

À Montréal, pendant ce temps, certains stigmatisent les

locataires qui veulent un logement abordable et leur recommandent d'aller vivre « ailleurs » pour payer moins. On fait croire à ces derniers qu'ils jouissent d'un prix « trop bas », que c'est un rabais. On les rend coupables de s'attacher à des valeurs comme le droit de se loger et de vivre dans la dignité, le droit de pouvoir aspirer à habiter près du lieu de travail, le droit à une qualité de vie. Non, non. La qualité de vie, ça se paie, et c'est le marché qui décide. Toi, tu fermes ta gueule et tu sors ton chéquier. Ou tu vas vivre à Joliette et tu te tapes trois heures d'autobus par jour.

Ce marché déréglementé, cette machine inhumaine se nourrissant de l'idéologie de gens qui ont défié l'économie a causé la crise actuelle, et c'est précisément parce que nos gouvernements n'ont pas le courage de limiter la spéculation et de réglementer le coût des logements qu'une ville comme Vancouver voit ses écarts sociaux exploser et son nombre de sans-abris augmenter continuellement.

On parle souvent de la nécessité de soustraire la santé, la culture et l'éducation du libre-marché, arguant que ces secteurs sont trop vitaux pour être laissés aux aléas d'actionnaires anonymes. Mais si on osait parler du droit de se loger, d'avoir un toit au-dessus de sa tête, ce qui est peut-être encore plus important?

Si on osait arrêter un peu de penser aux spéculateurs et aux propriétaires de logements et qu'on s'assurait que l'économie travaille pour les citoyens, et non le contraire?

Voilà des idées qui ne manqueraient pas de choquer une certaine élite de droite pleurnichant sur ses millions en professant de vibrants plaidoyers pour un libre-marché qui ne fonctionne pourtant pas sans puissants garde-fous, mais qui aurait le mérite de nous rappeler qu'avant de célébrer le sport, avant de promouvoir une croissance économique artificielle, il faudrait peut-être s'assurer que la classe moyenne et les plus démunis ont encore la capacité de se loger dans la dignité.

On ne pourra pas éternellement cacher l'appauvrissement des locataires et se déculpabiliser en les envoyant «ailleurs». <http://louisprefontaine.com/2010/02/20/ailleurs>

Plus de 500 locataires manifestent devant les bureaux de Jean Charest, Raymond Bachand et Laurent Lessard

Montréal, le 23 février 2010 – Plus de 500 locataires ont au total participé ce matin à des manifestations tenues simultanément devant les bureaux du premier ministre Jean Charest à Sherbrooke, du ministre des Finances, Raymond Bachand, à Montréal

année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux ».

« C'est nous qui sommes dans le trou », ont crié les locataires en référence au déficit budgétaire du gouvernement. Pour bien faire comprendre leur

message, ils ont déposé leurs budgets personnels dans un trou percé dans une affiche géante sur laquelle était écrit « Pour sortir du trou : 50 000 logements sociaux ». L'affiche géante et les budgets personnels ont été remis aux bureaux du premier ministre et des ministres Bachand et Lessard.

Le CLPMR et le FRAPRU affirment que la crise économique et les hausses de loyer répétées des dernières années ont sérieusement aggravé le problème d'incapacité de payer qui obligeait déjà 203 000 ménages locataires québécois, dont 5050 ménages locataires du Plateau, à engloutir plus de la moitié de leur revenu pour se loger lors du recensement



et du ministre responsable de l'Habitation, Laurent Lessard, à Québec. À cette manifestation, le Comité Logement du Plateau Mont-Royal (CLPMR) a mobilisé une dizaine de locataires et de membres.

Les manifestations, organisées par le Front d'action populaire en réaménagement urbain, visaient à mettre de la pression sur le gouvernement Charest pour qu'il investisse en logement social dans le budget qu'il doit présenter à la fin mars.

Tout comme le FRAPRU, le Comité Logement du Plateau réclame le financement de 50 000 logements sociaux en cinq ans sous la forme de HLM, de coopératives d'habitation et de logements sans but lucratif.

Pour le coordonnateur du Comité Logement, Simon Dumais : « il est certain que nous craignons que le gouvernement invoque le déficit budgétaire prévu pour les prochaines années pour ne pas donner suite immédiatement à un engagement beaucoup plus modeste signé par le premier ministre Charest lors de la campagne électorale de 2008, soit la prolongation de l'actuel programme *Accès Logis* » pour cinq ans à raison d'un minimum de 3000 nouvelles unités par

de 2006. Il en a pour preuve le nombre de causes pour non-paiement de loyer à la Régie du logement qui a augmenté de 17,2 % depuis le début des années 2000, dont 5,1 % au cours des deux dernières années, pour atteindre le chiffre record de 46 818 en 2008-2009.

« La lutte au déficit ne doit pas se faire au détriment des personnes et des familles de plus en plus nombreuses qui n'arrivent même plus à payer leur loyer ou qui n'y arrivent que de peine et de misère, en coupant dans leurs autres besoins essentiels dont la nourriture », a déclaré à Montréal, le coordonnateur du CLPMR, Simon Dumais. Les organismes estiment que le gouvernement lui-même aggravera ce problème s'il continue à privilégier la voie des hausses de tarifs, dont celle d'électricité résidentielle, des frais de scolarité, pour lutter contre le déficit. Le FRAPRU, qui est un des membres actifs de la nouvelle Coalition opposée à la tarification et à la privatisation dans les services publics, privilégie d'autres avenues mettant davantage à contribution les particuliers à haut revenu et les grandes compagnies.

Le logement est un droit !

La Régie du logement doit devenir un organisme de défense des locataires

Serge Lachapelle

Le 9 février 2010 – Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) a procédé dans six villes du Québec, Hull, Québec, Montréal, Rimouski, Trois-Rivières et Valleyfield au dévoilement d'un nouveau nom pour la Régie du logement. Comme l'a souligné l'organisme : « il reflète la réalité de milliers de locataires en attente d'une audience ».

En la rebaptisant ironiquement la **Régie du lentement**, les comités logement ont voulu attirer l'attention sur les délais à la Régie qui, pour les locataires, atteignent en moyenne seize mois. « Quand les délais d'audience sont supérieurs à la durée d'un bail, cela équivaut à nier aux locataires le droit à un logement sécuritaire et en bon état d'habitabilité » a souligné le Regroupement.

L'organisme national demande que toutes les causes urgentes, celles impliquant la santé et la sécurité, soient entendues dans un délai de 72 heures et que toutes les autres causes soient entendues sur la base du « premier arrivé, premier servi » et ce à l'intérieur de 3 mois.

Le RCLALQ dénonce également les inégalités dans le traitement des demandes à la Régie : « Les locataires aux prises avec des problèmes de chauffage, de vermine ou de moisissures doivent attendre et attendre afin d'obtenir une audience alors que l'incapacité de payer le loyer peut entraîner l'éviction en six semaines » s'est indigné le Regroupement.

Il est intéressant de souligner que le lendemain, le FRAPRU publiait un communiqué soulignant la hausse significative du nombre de causes pour non-paiement de loyer à la Régie du logement aux cours de la dernière décennie, et plus particulièrement dans les deux dernières années.

Selon une compilation réalisée par le FRAPRU, le nombre de causes relatives au non-paiement de loyer est passé de 39 942 en 2000-2001 à 46 818 en 2008-2009 à l'échelle du Québec, pour une augmentation de 17,2 %. L'organisme ajoute que ce nombre, qui s'était stabilisé au milieu des années 2000, a grimpé de 5,1 % entre 2007 et 2009.

Le FRAPRU estime qu'il s'agit d'une atteinte grave au droit au logement, puisque les causes de non-paiement se soldent en bout de ligne par l'éviction des locataires qui éprouvent par la suite beaucoup de difficultés à parvenir à louer un autre logement.

Le FRAPRU précise qu'en 2008-2009, 22 681 causes de non-paiement, soit 48,5 % de l'ensemble, ont été introduites au bureau de Montréal de la Régie. Or, l'île de Montréal ne comptait que 40,6 % des locataires

du Québec lors du dernier recensement. L'organisme y voit un effet direct de l'explosion du coût des logements sur l'île de Montréal depuis le début des années 2000. Selon les rapports annuels sur le marché locatif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le loyer moyen d'un logement de deux chambres à coucher, qui était de 514 \$ en 2000, atteignait 681 \$ en 2009, pour une augmentation de 32,5 %.

Toujours selon les données que l'organisme a obtenues de la Régie du logement, certains bureaux régionaux ont été plus durement touchés par l'accroissement du nombre de causes de non-paiement des deux dernières années. Au bureau de Gatineau où les loyers sont les plus élevés du Québec, le nombre a augmenté de 22,3 % pour atteindre 2736 en 2008-2009.

Toutes ces statistiques font à nouveau ressortir la nécessité de transformer la Régie du logement qui est devenue, selon les activistes, une agence de recouvrement pour les propriétaires en véritable organisme de défense des droits de locataires. Pour ce faire, nous devons rejeter l'agenda antisocial mis de l'avant par le gouvernement et promu par les médias monopolisés à l'approche du dépôt du budget, qui invite maintenant les travailleurs et leurs alliés à se préparer à faire de nouveaux sacrifices. Trois mandats de ce gouvernement ont démontré que cette politique n'a résolu aucun problème.

Nous devons poursuivre notre lutte pour le droit au logement en ayant à l'esprit que ce droit ne pourra être pleinement garanti qu'en élaborant notre programme pro-social qui garantira, et ce, surtout dans les moments difficiles, la pleine reconnaissance des droits de tous et toutes.

Source:; Communiqué du RCLALQ et du FRAPRU.



LOGEMENT
MOT MYSTÈRE DE 7 LETTRES
PAR DENIS ARSENAULT

RÉPONSE: -----

L H E T I M I L I T A N T T E
 U A T E E T I V A R G I R N T
 N C M I N I S T E R E N O A R E
 E C E M A I L U E O N I U N E
 R E T T U L Q E R U T F A G P
 U S U B I I E M T A R I F A R
 S R R A L S N O S G I T I G O
 S E B P P N U I E E F E I I M
 I G M A A R L D M E T H O D E
 S I C I F A N I I O T C T E S
 I E D R I N C E R A D U T E S
 O E O C F E N E T R E N O N E
 M I O D R O I T E N I B O R R
 D S E M M A R G O R P O O C R
 O U D E P E R I T U D E T T E

- | | | |
|-------------|-----------|---------------|
| Accès | Froid | Nul (2) |
| Agent | | |
| | Gagnant | Perte |
| Bail | Gravité | Programme |
| Brute | | Promesse |
| | Idee | |
| Chétif | Idiome | Régie |
| Condominium | Impliquer | Rift |
| Coop | | Rincer |
| | Limite | Robinet |
| Déperitude | Lutte | Rouage |
| Dette | | |
| Droit | Médian | Serre |
| Duo | Militant | Socialisation |
| | Ministère | |
| Email | Moissure | Tarif |
| | | Tour |
| Fenêtre | Ni | Trimestre |
| Fini | Non | trou |

Le Plateau en dessin



par Mario Dini, Hiver 2010